



Monsieur mon frere,

J'ay bien este de mon devoir de vous advertir
 que les Esmeutes populaires ne cessent que
 dans la ville de Dordrecht. Messieurs Dodsl &
 Comon sont allez la sans avoir aucune autori-
 sation ou commission de la Cour en scriptis. Arai-
 son de quoi ils ont este traittes comme Commissaires de
 la Cour ains ont este negligez & que gravement de
 leur on leur a envoiez leur Commission de ci pour s'informer con-
 tre les chefs des mutins & les faire impisonner &
 que j'ontens. Messieurs Les Consell^{rs} deputerz d'Hollands
 envoieront par un de leur Corps vers S.A. pour la suppli-
 er de retourner a la Haye. Vous ne scaurez vous
 comme on murmure ici de ce que S.A. se doit
 pour son plaisir abandonner son Etat. Si S.A. ne
 nous les patronnes & les pères a la milice. Car de cela ils
 ont assez jargonnes & disputez & ont soustenu que cela estoit
 necessaire & qu'on leur avoit usurpé ces prestiges depuis
 l'art de S. J. & font unfoie vola un grand breach fai-
 te a l'autorité de S.A. laquelle il ne pourra
 aisement repare. Et je ne veais si brava de non
 vent la. si on ne vendra point a parler de son
 quel Instruction pour S.A. de laquelle on a
 fait autrefois quel discours comme vous savez
 Monsieur de Matons comme representant de
 la part de S. Ex. & Pr. Maires & premier Nobl
 ayant requis & Pensionnaires de porter la parole

en un certain qui croit que l'autre entendist mieux qu'il y a de l'ordre par ces
 de facultes de propos & de subterfuges qu'on ne s'attend point de s'entendre
 de si avoir quel que S. Ex. & Pr. Maires & soit pour cela de bon sens. S. J. &
 S. A. qui par son pouvoir a son fait, & son autorité. De la
 a faire des propos entendus de par l'ordre de l'Instruction. De la & par son
 de Charles de la Cour d'Hollands & ont bien fait de l'ordonner de l'ordonner
 de Dordrecht & de l'ordonner de l'ordonner de l'ordonner de l'ordonner de l'ordonner

Et quand nous devrois appeler l'Apostrophe Ni
hil donnés par la Cour. Son Altesse de France
monvoit vers le President Hagea pour l'induire
aussy accommodement. Mais le trouva proce
de se p'p'ons que sa femme est parvenue de
Brek le long de nous intresser est affair d'js
etms que g'isly un grand conseil nous ont
faictes contribution fait par le Roy de l'Etat
de l'hoir par Art. j'is no
Honour me faire

Vostre tres bon
serviteur
D. de Willem

26. 7. 1647. Hagea

Faint, illegible handwritten text in brown ink, possibly a signature or address.



Mijn Heer
Mijn Heer van Justick
Ridder Raad des
van van der Hoogheit
Zouster Edonaf
Dachij is

